

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2296**

Intitulé

CS : Certificat de spécialisation option Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAAPAR	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il réalise les opérations comptables, de l'enregistrement au résultat, et les déclarations fiscales et sociales (ces opérations sont généralement effectuées par les aides comptables et les comptables, mais le Technicien-conseil peut être appelé, selon la taille de la structure, à les réaliser).
- Il procède à l'analyse comptable, fiscale, technico-économique et sociale de l'exploitation par l'approche globale de l'exploitation.
- Il présente les résultats à l'exploitant, lui apporte les conseils adaptés et prend en compte ses projets.
- Il développe une dimension commerciale, relationnelle et organisationnelle

UCP1 : Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat

UCP2 : Réaliser des déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole

UCP3 : Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation

UCP4 : Participer au développement de son service

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités :

- Les centres de gestion agricoles (CCER),
- Les agences comptables privées,
- Les établissements publics (ADASEA, DDA...),
- Les coopératives agricoles,
- Les banques qui possèdent un service spécifique destiné aux agriculteurs.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, cette spécialisation concerne essentiellement les exploitants, ou leur conjoint, qui souhaitent s'investir plus largement dans la gestion de leur exploitation ou qui n'ont pas la formation de base nécessaire à cette gestion (BTSA PA et PV).

* Types d'emplois accessibles :

- en centres de gestion : Conseiller analyste ou Comptable conseil ;
- en agences comptables privées : Conseiller ou Comptable ;
- pour les administrations : Agent administratif, Animateur-conseil, Contrôleur ;
- en coopératives agricoles : Comptable ;
- pour les banques : Chargé de clientèle agricole.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le titre est délivré dès lors que les 4 UC qui le constituent sont obtenues.

* Objectifs terminaux d'intégration (OTI) des UC constitutives du titre :

UC 1 : être capable de réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat

UC 2 : être capable de réaliser les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole

UC 3 : être capable de produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation

UC 4 : être capable de participer au développement de son service

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 2296 - UCP1 : Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser les opérations comptables courantes - réaliser la clôture - produire les documents de synthèse comptable - vérifier la clôture et la sincérité de la comptabilité
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 2296 - UCP2 : Réaliser des déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer le suivi fiscal du dossier - élaborer une liasse fiscale en conformité avec la législation et le régime fiscal choisi - élaborer les déclarations administratives reliant les lois comptables, fiscales et sociales
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 2296 - UCP3 : Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schématiser le fonctionnement de l'exploitation - définir des objectifs de progrès et les démarches à entreprendre - optimiser les choix sociaux et fiscaux de l'adhérent ou du client en fonction de ses projets - élaborer le document de synthèse
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 2296 - UCP4 : Participer au développement de son service</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter le dossier de gestion à un adhérent ou un client - assurer une relation de conseil auprès des adhérents ou clients - organiser ses activités et celles de son équipe en fonction des objectifs de sa structure

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2004-403 du 6 mai 2004 modifiant la partie Réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture (JO du 8 mai 2004)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 juillet 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles (JO du 20 juillet 2001)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :